

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Le pont armé de Soissons. — Mode de construction. — Economie et célérité. — La maison des chanteurs de Strasbourg. — Un exemple à suivre.

Malgré les mécomptes auxquels ont donné lieu quelquefois les constructions en béton armé, les promoteurs de ce système ne se sont pas découragés et, après s'être entraînés dans l'édition des bâtiments d'usines et d'habitations, ils n'ont pas tardé à aborder les ouvrages les plus hardis du génie civil. Dans cet ordre d'idées, nous signalerons aujourd'hui le pont mixte pour voie charretière et voie ferrée que la Ville de Soissons vient de faire construire sur l'Aisne, à l'extrémité aval de la cité.

Ce pont, complètement construit en béton armé, est remarquable à plus d'un titre, tant par l'ouverture et le surbaissement de ses arches que par sa disposition biaisée nécessitée par le tracé de la ligne du chemin de fer, longeant la berge jusqu'au passage de la rivière.

La longueur totale entre parements des culées est de 76 mètres ; elle est divisée en trois travées à peu près égales de 24^m30 de longueur en moyenne, séparées par deux piles de 1^m50 d'épaisseur aux naissances. La largeur du tablier entre garde-corps extrêmes est de 14 mètres.

Le mode général de construction adopté, du système Hennebique, consiste dans la combinaison de cloisons longitudinales en béton armé, entretoisées par des cloisons transversales de même nature. Les arcs, les piles et les culées présentent tous également cette constitution élémentaire ; les vides entre les cloisons des culées et les piles sont comblés par du remblai pour les premières et par du béton pour les secondes.

Les arcs sont tracés suivant un arc de cercle surbaissé de 2^m45 de flèche à l'intrados ; ils ne présentent pas d'extrados proprement dit, celui-ci étant constitué par le dessous du tablier supérieur, dont le hourdis est en liaison intime avec les poutres des arcs. Leur hauteur verticale varie donc de 30 centimètres à la clef à 2^m50 au droit des culées et à 2^m75 au raccordement avec les piles. L'épaisseur dans le sens transversal n'est pas constante, mais va en augmentant de 30 centimètres à la clef jusqu'à 60 centimètres vers les appuis, de manière à constituer une base d'encastrement très robuste.

Ces cloisons en arc se prolongent pour ainsi dire par des pieds droits dans la masse des piles et culées, sous forme de contreforts qui constituent les cloisons longitudinales de ces appuis et supportent directement les efforts de poussée des arcs.

L'ossature métallique d'un arc se compose de quatre nappes superposées de barres rondes, comprenant chacune deux ou trois barres distribuées également sur l'épaisseur de la poutre en arc. Les quatre faisceaux des nappes de barres vont en s'épanouissant de la clef aux parements intérieurs des

appuis ; la nappe supérieure est placée dans l'épaisseur du hourdis ; la nappe inférieure se maintient à une faible distance de la surface d'intrados ; les deux nappes intermédiaires passent également dans le voisinage de l'intrados à la clef, mais l'une se relève pour rejoindre la nappe supérieure vers les appuis, et l'autre se maintient dans une position intermédiaire, pour venir se souder aux appuis, à mi-hauteur du raccordement de l'arc.

Le système d'armature est complété par deux séries d'étriers : l'une, dirigée normalement à l'intrados, embrasse le faisceau des barres de la nappe inférieure ; l'autre est suspendue verticalement sur les barres de la nappe supérieure.

Les armatures des arcs d'une même file se prolongent d'une travée à l'autre à travers les contreforts des appuis et les abouts de deux barres consécutives se recouvrent sur une grande étendue, de manière à former comme une poutre continue sur toute la longueur de l'ouvrage.

*
* *

La construction du platelage est analogue à celle des planchers ordinaires du système Hennebique. Ce tablier est un hourdis général de 10 à 16 centimètres d'épaisseur, qui fait corps avec les poutres en arc et qui est renforcé transversalement par des solives ou entretoises dont les fers des armatures sont incrustés dans l'épaisseur des arcs. Ces entretoises sont espacées de 3^m50 sous la voie charretière, et de 1^m75 seulement sous la voie ferrée, afin de pouvoir résister aux efforts exceptionnels qui se produiraient en cas de déraillement.

Les culées sont constituées par des caissons prismatiques biaisés présentant en plan un quadrillage déterminé par les contreforts longitudinaux en prolongement des arcs et par deux cloisons transversales intermédiaires. Les contreforts sont armés à la périphérie par les barres de fer formant les prolongements des armatures supérieures des arcs correspondants. Le tout est construit sur une aire en béton de ciment de laitier de 1 mètre d'épaisseur, qui repose elle-même sur un semelle de fondation de 25 centimètres d'épaisseur, dont l'armature est formée d'un quadrillage en petits fers ronds. Celle-ci est renforcée au droit des contreforts par un faisceau de barres horizontales superposées, dont les longueurs sont différentes, de manière à réaliser une épaisseur maxima de métal vers le tiers de la base où doit passer la résultante des pressions de la culée. Les vides des alvéoles entre les cloisons sont simplement remplis avec du remblai ordinaire.

Les piles présentent une construction analogue, mais les intervalles entre les contreforts sont remplis de béton de ciment de laitier. Les parois sont armées d'un quadrillage de petites barres rondes et sont renforcées au droit des contreforts correspondant aux retombées d'arc, par trois paquets de huit barres verticales formant des sortes de faisceaux télescopiques, de manière à ce que la section de fer aille en augmentant du sommet à la base de la pile. Celle-ci repose sur un massif de béton contenu à l'intérieur d'une enceinte jointive de pieux et palplanches en béton armé.

Les travaux, entrepris au mois de février 1902, ont commencé par la fabrication des trois cents pieux et palplanches en béton armé nécessaires à la construction des caissons de



fondation des piles. Ces pièces ont été foncées au moyen de l'eau comprimée, injectée à la pointe du pieu ou de la palplanche, et qui désagrègeait le sol de sable et de gravier au fur et à mesure de la descente, qui s'opérait ainsi sous le propre poids de la pièce mise en œuvre.

Les cintres nécessaires à l'exécution des arcs se composaient, dans les travées centrale et rive droite, de sept fermes semblables correspondant aux divers arcs et soutenues chacune par sept piliers espacés de 4 mètres environ. Pour la travée marinière de la rive gauche, l'obligation de supprimer les points d'appui intermédiaires pour les besoins de la navigation conduisit à adopter un système de fermes de toit, placées dans les intervalles des arcs, relevées de manière à laisser au-dessous du tirant un rectangle navigable de hauteur voulue.

Après la mise en place des barres et des étriers, maintenus par de légers échafaudages, on a procédé au coulage du béton. Les parois apparentes de la construction devaient être revêtues de plaques minces donnant l'aspect de voussoirs et d'assises en maçonnerie. L'entrepreneur a mis à profit cette circonstance pour utiliser des plaques de revêtement en guise de coffrage. Ces dalles, d'une épaisseur moyenne de 4 à 5 centimètres, furent fabriquées dans des moules où l'on coulait d'abord une couche de sable fin, destinée à former le parement extérieur ; on plaçait au-dessus une légère armature en petits fers de 5 millimètres et l'on achevait de remplir le moule de béton fin. En outre, des étriers faisant saillie sur la face antérieure venaient se sceller dans le corps des tympans et sur les parois apparentes des piles et culées au moment du bétonnage.

L'ouvrage ainsi construit a tout à fait l'aspect architectural d'un pont en maçonnerie, mais avec une plus grande élégance, en y joignant la hardiesse et la légèreté d'un pont métallique.

Les calculs de stabilité ont été basés sur les conditions qui doivent présider à la construction de tous les travaux de cette nature, à savoir que le béton ne doit travailler qu'à la compression, et le métal, fer ou acier, seulement, à l'extension et à la compression. Les arcs ont été calculés, non comme des poutres de hauteur variable, mais comme des arcs véritables exerçant sur leurs appuis une poussée horizontale. Pour la culée, on a établi ses dimensions de telle sorte que la pression sur le sol de fondation ne dépassât pas la valeur de 2 kg. 800 par centimètre carré, sous l'action de son poids et de la poussée déterminée par la travée adjacente, complètement surchargée. Enfin, chaque pile a été considérée comme une pièce encadrée à la base et supportant au sommet la différence des poussées des travées adjacentes, dont l'une serait vide et l'autre à pleine surcharge.

Les travaux ont été effectués dans l'espace d'une année environ. L'ouvrage a coûté au total 198.500 francs, y compris les fouilles de fondation et les installations accessoires, ce qui correspond à 190 francs par mètre carré de surface horizontale. Les dépenses afférentes à un pont de maçonnerie ou à un pont métallique analogue à l'ouvrage ci-dessus décrit se seraient élevées respectivement à 243.000 et 233.000 francs. Le bénéfice réalisé par l'emploi du béton armé peut donc se chiffrer dans chaque cas à 45.000 et 35.000 francs.

* * *

A la même époque, on édifiait à Strasbourg un vaste bâtiment connu sous le nom de « Sangerhaus » (maison des chanteurs), dans laquelle le béton armé était encore mis à contribution dans une large mesure.

Ce vaste édifice, qui recouvre une surface de 1700 mètres carrés, est intéressant, non seulement au point de vue de

l'application dont il s'agit, mais encore par sa distribution intérieure, qui réalise le programme complet d'un lieu de réunion populaire, avec salle de concert, cercle, buffet, restaurant et brasserie.

Les façades sont construites en pierres de taille de grès blanc des Vosges ; le béton armé est réservé à la construction des planchers et des balcons.

La salle de concert est située au premier étage ; elle est en bordure de la rue principale sur l'un des longs côtés et entourée sur les trois autres côtés, par des locaux annexes et accessoires. C'est une grande nef de 13 mètres de hauteur, qui mesure 32^m50 de long sur 19^m85 de large. Sur une partie des longs côtés règnent des colonnades qui soutiennent les retombées du plafond en forme de voûte. Sur les bas côtés, sont ménagées des galeries de 3^m40 de profondeur, dont la hauteur est divisée par un plancher en amphithéâtre qui se prolonge par un balcon en saillie de 2 mètres sur la salle.

La scène a 12^m60 de largeur et 9 mètres de profondeur ; elle n'est pas disposée en vue de représentations théâtrales, mais seulement pour un orchestre ou des chœurs, et ne présente par conséquent ni dessous ni cintres.

L'entrée de l'établissement, situé sur la façade principale, comporte trois larges baies qui donnent accès dans un premier vestibule ouvrant sur la salle de vestiaire, dont l'étendue correspond à celle de la grande salle de concert. On accède à cette dernière par quatre larges volées d'escaliers aboutissant au centre des longs côtés de la salle. Les galeries sont également desservies par quatre escaliers assurant des dégagements sûrs et rapides.

Le premier étage comprend en outre le foyer du parterre avec balcons sur la rue principale, le restaurant, un buffet et des salles de café. Au second étage, qui correspond à la hauteur des galeries, on trouve une salle d'exercice contenant 200 places en amphithéâtre, le cercle avec son buffet et une salle de billard, les bureaux de la direction, établis dans un pavillon d'angle, et le foyer des galeries.

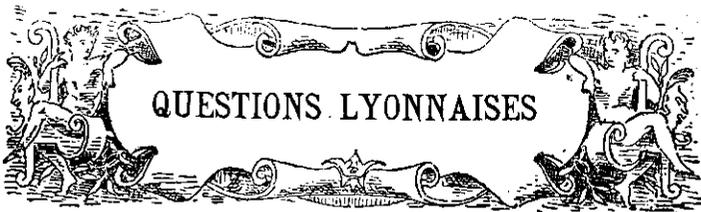
Par suite de la diversité de la distribution aux différents étages, les appuis des étages supérieurs ne se superposent pas aux murs et cloisons des étages inférieurs. Cette circonstance justifiait d'autant mieux l'emploi du béton armé pour la construction des planchers, puisque ce système permet de réaliser une dalle pour ainsi dire continue, dont toutes les parties sont solidaires entre les points d'appui. Ces planchers sont formés d'un quadrillage de poutres et entretoises en béton armé, dont les alvéoles sont remplies par des panneaux creux du système Zühlín. On obtient ainsi des plafonds à caisson, où les poutres apparentes accusent leurs nervures suivant des lignes d'un très heureux effet. Les balcons obtenus par les mêmes procédés se distinguent aussi par leur élégance et leur remarquable légèreté.

Cet établissement, dont la rapide description donnée ci-dessus permet d'estimer l'importance, n'a cependant coûté que 738.000 francs, grâce aux procédés économiques fournis par l'emploi du béton armé et la sobriété de la décoration, qui était, d'ailleurs, en harmonie avec le caractère essentiellement populaire d'une pareille installation.

Il serait à désirer que nous puissions disposer un jour à Lyon d'un établissement du même ordre aussi largement établi, c'est-à-dire d'un endroit où les citoyens pourraient se réunir les dimanche et jours de fête, pour entendre de la bonne musique et se délasser ensuite dans de vastes salles, bien aérées ou bien chauffées, suivant les saisons, en lisant les gazettes et journaux illustrés, tout en dégustant l'apéritif ou se rafraîchissant à la coupe de Cambrinus, en souvenir des chanteurs de Strasbourg.

DARYMON.





QUESTIONS LYONNAISES

LE TRAMWAY

DE LA CROIX-ROUSSE A PERRACHE

Nous sommes conduits à parler encore une fois de l'interminable question du tramway de la Croix-Rousse à Perrache.

L'affaire doit être, en effet, présentée de nouveau au Conseil municipal, qui aura à choisir définitivement la Compagnie concessionnaire, et il importe, pour la population lyonnaise, que la décision soit telle qu'aucune surprise ne puisse se produire.

Il faut donc préciser nettement la question et recommander à la Municipalité de prendre toutes les précautions pour éviter que les choses ne se passent comme par le passé, alors que la première concession a été si malheureusement enterrée sous différents prétextes.

Or, le dossier du projet, qui était au Ministère, vient d'être renvoyé à Lyon, si nos informations sont bien exactes, sans aucune indication ministérielle. C'est-à-dire qu'en présence des compétitions et de l'équivalence des garanties offertes par les deux Compagnies concurrentes, il paraîtrait que le Ministre aurait laissé carte blanche à notre Assemblée municipale pour accorder définitivement la concession, en toute indépendance, soit à l'O.-T.-L., soit à la N.-C.-L.

En ce qui nous concerne, nous n'avons aucune préférence, et il est probable que le public intéressé se préoccupe également fort peu de savoir s'il roulera sous la responsabilité de l'une ou de l'autre Compagnie ; mais ce qu'il faut assurer avant tout, c'est la construction rapide et la mise en exploitation à bref délai de la nouvelle ligne que les pauvres Croix-Roussiens attendent depuis de longues années.

Le choix devra donc se porter sur le demandeur qui pourra le mieux garantir la prompt terminaison des travaux, car il serait inadmissible que l'on négligeât de prendre toutes les précautions possibles à ce propos, étant donné que, par suite de circonstances que nous ne voulons pas rappeler aujourd'hui, la première concession a été enterrée sans qu'il ait été possible d'éviter un aussi piètre résultat.

Il faut avouer que la Compagnie O.-T.-L., qui était la première concessionnaire et qui n'est pas parvenue à mener l'affaire à bonne fin, a ce fâcheux précédent contre elle, et que la population lyonnaise supposerait peut-être, si cette Compagnie était choisie, que la nouvelle concession serait fatalement vouée à subir le même sort que la première.

Ce serait une supposition non fondée, car l'O.-T.-L., comme l'autre demanderesse, a sans aucun doute la ferme intention de construire la ligne, si le Conseil lui en octroie la concession ; mais comme le public est simpliste, d'autant plus que chat échaudé craint l'eau froide, il est absolument indispensable, dans l'intérêt de tout le monde, surtout du futur concessionnaire, quel qu'il soit, d'éviter toute surprise en spécifiant soigneusement, par un traité en bonne et due forme accumulant les garanties les plus sérieuses, que la ligne se fera dans un délai de..... sans laisser prise à aucune restriction.

En un mot, la Société concessionnaire devrait s'engager à commencer les travaux dans le délai d'un mois, aussitôt après l'autorisation administrative, et à mettre l'exploitation

en œuvre dans le délai d'une année. Il ne faudrait laisser place à aucune échappatoire, c'est-à-dire que, quelles que soient les circonstances qui pourraient se présenter dans l'avenir, la ligne devrait être construite dans les délais prévus, les cas de force majeure ou autres ne pouvant jamais être invoqués.

Le cautionnement à verser devrait être d'au moins 300.000 francs, avec la condition précise, à accepter formellement sans réserve par le concessionnaire, qui aurait à s'interdire à l'avance toute revendication, que ladite somme deviendrait la propriété de la Ville si la ligne ne fonctionnait pas à la date prévue.

D'autre part, de forts dommages-intérêts devraient être spécifiés dans le cas où la Compagnie ne remplirait pas ces obligations.

La Ville pourrait ainsi accorder en toute tranquillité la concession à l'une ou à l'autre des Compagnies demanderesse, selon les divers avantages particuliers que ces dernières offriraient et, au cas peu probable où l'avenir ne répondrait pas à l'attente, il serait possible, avec le cautionnement qui resterait à la Ville, de reprendre la question sur d'autres bases, quitte à procéder de toute autre manière et à subventionner, au besoin, d'autres entreprises intéressantes, avec l'argent abandonné par le défaillant.

Cette dernière hypothèse est, d'ailleurs, improbable, et tout porte à croire que nous aurons enfin, avant peu, si le Conseil sait prendre une décision conforme en temps utile, cette fameuse ligne de tramways, dont l'attente si prolongée a déjà déçu tant d'espérances.

SINED.

Le Salon des Artistes Lyonnais

— FIN —

Chaque Salon a sa physionomie : celle du Salon des artistes lyonnais est d'accorder au paysage une place prépondérante. Loin de récriminer, je suis ravi de cette constatation, car je ne suis pas de ceux qui vont répétant : « Le paysage est un genre qu'on ne devrait pas traiter », phrase prononcée par un esthéticien, au commencement du siècle dernier, quand l'étude des plâtres antiques et le culte de la ligne sévère étaient pour les peintres l'unique pédagogie. J'estime, au contraire, que ce genre, pendant trop longtemps considéré comme secondaire, est aussi supérieur qu'un autre, et même plus populaire. Mais malgré cette prodigalité des sites de la Bresse, de l'Isère, de l'Ardèche et de la banlieue de notre ville, entière satisfaction n'est pas donnée. Car je voudrais voir à côté d'eux, les complétant, jetant une note plus locale, des vues du Rhône et de la Saône, des rues et des carrefours de Lyon, sous les aspects multiples et variés de l'heure et de la saison. Ce que les Hollandais font pour leur pays, ce que les Parisiens font pour Paris, pourquoi les Lyonnais ne le tenteraient-ils pas ? « J'aime d'amour les horizons de la grande cité, écrivait Emile Zola, en 1872, dans le compte rendu d'une visite faite à l'atelier du peintre Jongkind, où il venait de voir des vues étonnantes de certains quartiers de Paris, en particulier du quartier Mouffetard. Je sais certaines échappées dans Paris qui me touchent plus profondément que les grandes Alpes et les flots bleus de Naples. Les pierres des maisons me parlent ; il passe dans le brouillard des rues une voix amie ; à chaque trottoir, un nouveau tableau se déroule. » Il y a donc, selon moi, une mine féconde à exploiter, un art moderne à créer, un art essentiellement lyonnais. Ils ont tort, ceux qui vont chercher à des centaines de lieues des motifs de tableaux. La vie du Rhône et de la Saône est

assez intéressante, assez impressionnante pour être fixée sur la toile. Le peintre qui, tout en conservant la vérité, communiquerait l'émotion profonde qu'il a ressentie en présence de nos paysages familiers, ferait une œuvre exquise. Ainsi, par la contemplation journalière des beautés du pays natal, l'école lyonnaise acquerrait une originalité due à l'influence du milieu.

Parmi les peintres de marines, il me plaît de rencontrer le nom de M. Jacques MARTIN, le portraitiste du violoncelliste Laussel, et de Mlle Cornillac, l'artiste dont de nombreuses œuvres, exposées le mois dernier dans les galeries de M. Durand-Ruel, ont été admirées par un public d'amateurs, de collectionneurs et d'artistes, et très élogieusement appréciées par la presse parisienne, enfin celui que M. Arsène Alexandre a appelé le « brillant maître lyonnais » dans son *Salon des Indépendants*. *La Méditerranée à Anthéore (Var)* (115), et *l'Île Ferrouillat à Anthéore* (116), telles sont ses deux petites marines, d'un saisissant effet. Des rochers d'un rouge sang émergent de la nappe d'eau d'un bleu intense ; c'est une peinture impressionniste d'un bon aloi. *La grande marée*, de M. ROLL (131) nous transporte au bord de l'Océan. C'est enlevé à grands coups. Il y a là de l'exubérance et de la fougue, et le procédé au couteau du réaliste Courbet y est employé avec succès. Très séduisante, la marine de M. DE LATENAY, *la Canche à Etaples* (104) ; l'immensité, que dis-je, l'infini, se dégage de cette toile, devant laquelle on reste en contemplation. Dans la *Mer orangeuse*, de M. COTTET (51), c'est le calme précurseur du déchaînement de la fureur des flots. Cette lumière blafarde, perçant à grand'peine les nuages noirs amoncelés au-dessus de la plaine liquide, est attristante et éveillé en nous un sentiment de stupeur. Puis, enveloppée par un épais brouillard, à l'extrémité du lac de Genève. *A Montreux* (78), de M. Gos, une barque, silencieusement, vogue. Les rives, les montagnes, le port, le lac lui-même, tout est masqué à la vue du pilote ; ce n'est pourtant pas un isolement absolu : des mouettes volant autour de la barque animent ce coin de nature.

M. THURNER a exposé une *Hotte de fleurs* (137) d'un coloris agréable, d'une composition savante. Des pivoines blanches en pleine lumière, des roses s'épanouissant sur le vert des feuilles ; de l'association des fleurs bleues et jaunes, le peintre a tiré un admirable effet. Les *Chardons blancs* (92), de M. JUNG, sont aussi très réussis et très goûtés. L'empâtement de la couleur leur donne la solidité et la rugosité qu'ils possèdent réellement ; ainsi est manifesté clairement et complètement le caractère saillant de la plante. Comme les roses de M. Perrachon, les chardons de M. Jung sont connus à Lyon : c'est dire que, dans ce genre, le peintre est un maître. Par contre, dans ses *Roses mousseuses* (89) et ses *Pivoines* (90), nous désirerions moins d'empâtements et un arrangement du bouquet plus heureux, plus artistique même. On ne s'affranchit pas impunément des règles imposées par l'usage. Une *Brassée de fleurs des champs* (57), de M. DUFOUR, donne un ensemble agréable à l'œil ; ces simples fleurs, bluets, marguerites, boutons d'or, seront vite fanées, parce qu'elles sont trop serrées les unes contre les autres dans leur pot de grès. Je me reprocherais vivement de passer sous silence les splendides aquarelles de M. FILLIARD : *Pivoines* (171) et *Lilas* (172). L'aquarelle a une fraîcheur, un piment d'éclat que l'huile serait impuissante à donner, et avec quel tact le coloriste a assorti toutes ses teintes, pour mieux faire saillir les fleurs des vases où pénètrent leurs tiges ! Comme richesses de couleurs, j'aime assez les *Roses et Violettes* (163) aquarellées de M. DUBUY. En somme, ce Salon n'est pas riche en fleurs ; il l'est encore moins en fruits, et s'il n'y avait les

natures mortes de MM. BLANCHE (25) et JUNG (91), ma besogne serait vite terminée. Ce ne serait pas le lecteur qui y perdrait.

La nature morte de M. Blanche est tout simplement un Velasquez. Comme les bruns sourds sont égayés discrètement par les tendres éveils du jaune soufre du citron qui se reflète dans la lame du couteau à manche de couleur argentine et du rose des pêches contenues dans la jarre !

Si j'étais peintre, je ne me plaindrais pas *Dans l'atelier* (6) de Mme ALFASSA ; il n'est pas assez éclairé, les murs sont nus comme la main. L'unique cadre accroché au mur sombre et privé de sa toile fait, d'après moi, piteuse mine ; nul reflet n'y joue ; de plus, il serait une triste parure à une toile, tellement il est terne. Je préférerais de beaucoup celui où *Un Amateur* (27), de M. BLUM, examine de près une toile et en paraît satisfait. Là, au moins, on y travaille ; dans les cadres, il y a des toiles, et de nombreuses études égayent les murs dans un jour favorable. *L'intérieur paysan* (38), de M. BOURGEOIS BORGEX, est éclairé, mais point par cette lumière blonde qui nous fait aimer la campagne dès les premiers beaux jours. Il nous sied de trouver dans le tableau de M. THURNER, *Devant l'Autel de la Flagellation* (138) une chaude coloration, qui donne à cette toile une grande valeur. Tandis que les Bretonnes agenouillées murmurent leurs prières, le soleil, pénétrant par les vitraux de l'église, émet des raies lumineuses au-dessus de leurs coiffes blanches ; c'est une féerie de lumières vertes, rouges, bleues sur les colonnes et les dalles. Certes, ce n'est pas banal et c'est bien traité. Si l'on me demandait quel est le clou de cette Exposition et que je sois mis en demeure d'en trouver un, je citerais ce tableau.

Mlle BOUILLIER a été déjà remarquée comme un de nos meilleurs peintres paysagistes ; elle nous a procuré un vif plaisir en nous permettant de contempler un site grandiose de la Suisse. En effet, comme Michallon, le maître de Corot, a exposé au Salon de Paris de 1822 une vue du Wetterhorn, Mlle Bouillier a exposé cette année un Wetterhorn, mais avec sa note originale, sa compréhension de la nature bien à elle, en plaçant dans les pâturages des vaches peintes avec son réel talent d'animalier. Elle serait le Troyon lyonnais, si elle n'était pas Mlle Bouillier. D'autres se contenteraient du succès qu'elle a remporté d'être le peintre par excellence des vaches ; cela ne suffit pas à son activité. Voyez le *Portrait de chevaux* (30) et le *Portrait de chien* (31). C'est tout simplement superbe. A signaler le *Tigre* (106) de M. LERICHE. Dans les *Bergers nomades* (134), de M. ROUSSEAU, je trouve chevaux et cavaliers bien représentés et bien enveloppés par un ciel lumineux.

A mon avis, la plus grande toile du Salon n'est pas la meilleure, tant s'en faut. *Bucolique* (86), de M. Henri MARTIN, ne me dit rien du tout. C'est de l'impressionnisme outré qui, comme tous les plats trop épicés, trouve néanmoins quelques admirateurs. N'essayons même pas de souffler sur leurs illusions ; c'est si bon d'en avoir.

Le dessin *Andromède* (200), de M. SÉNART, est un sujet mythologique assez intéressant et interprété d'une façon assez heureuse. Le vainqueur du monstre a le pied sur sa victime ensanglantée, et cette pose prétentieuse convient au vainqueur d'un ennemi envoyé par les dieux contre une faible mortelle. Il y a de la grâce dans la tenue d'Andromède qui, déchaînée, se donne à son libérateur. J'avoue ne pas priser la *Gloire immortelle de nos aïeux* (201).

A. TUOTIOP.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-ETIENNE

Une Exposition internationale ouverte à tous les produits du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des sciences et des beaux-arts, aura lieu à Saint Etienne, avril-septembre 1904. Elle ouvrira le 15 avril. Elle pourra être prorogée. L'Exposition sera tenue sur la place Carnot.

Elle a lieu sous le patronage des députés et sénateurs du département, du Préfet de la Loire, du Maire de Saint Etienne, du recteur de l'Académie de Lyon, des mairies de Roanne, Montbrison, Saint-Chamond, et de nombreuses autres personnalités, avec une Commission municipale de contrôle, et M. J. Bernard, architecte du Gouvernement, architecte en chef.

Sont admis : tous les produits du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des sciences et des beaux-arts.

Les exposants sont divisés en deux catégories : 1° les fabricants ou producteurs ; 2° les industriels exposant des produits non fabriqués par eux.

Aucun produit exposé ne peut être dessiné, copié ou reproduit, sous une forme quelconque, sans une autorisation écrite de l'exposant. L'Administration se réserve, toutefois, le droit d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

L'emplacement sera accordé gratuitement dans la section des beaux-arts : peinture, aquarelle, gravure et sculpture. Dans les sections de l'Enseignement et de l'Economie sociale, l'emplacement sera gratuit pour les Exposants du département de la Loire exclusivement ; ils seront également exonérés du droit d'inscription.

L'eau, le gaz, l'électricité ou la force motrice nécessaires aux Exposants seront à leur charge.

Ils devront donner toutes les indications utiles à cet effet sur leur demande d'admission.

EXTRAIT DE LA CLASSIFICATION GÉNÉRALE

Groupe II. — Œuvres d'art. — Peintures. — Cartons. — Dessins. — Gravure et lithographie. — Sculpture. — Gravure en médailles et sur pierres fines, marbre, bronze, bois, ivoire, métal, etc. — Architecture.

Groupe IV. — Matériel et Procédés généraux de la mécanique. — Machines à vapeur. — Générateurs. — Gazogènes. — Foyers. — Robetterie et accessoires. — Machines motrices diverses, moteurs à gaz et à pétrole. — Appareils divers de la mécanique générale. — Machines-outils, courroies, etc.

Groupe V. — Electricité. — Production et utilisation mécanique de l'électricité. — Piles et accumulateurs. — Electrochimie. — Eclairage électrique. — Télégraphie et téléphonie. — Applications diverses de l'électricité.

Groupe VI. — Génie civil et Génie Maritime, Moyens de transports. — A) Génie civil, moyens de transports, — Matériel, procédés du génie civil et outillage, matériaux de constructions, tuiles, briques, ciments, plâtres, roches, pierres, ardoises. — Modèles, plans et dessins de travaux publics. — Carrosserie et charonnage. — Sellerie et bourrellerie. — Automobiles et cycles. — Matériel des chemins de fer et tramways. — Aérostation.

B) Génie maritime. — Dessins et modèles de cales, bassins de radoub, docks, etc. — Types de construction. — Machines marines mues par la vapeur ou l'électricité. — Matériel et objets d'armement et de gréement. — Navigation de commerce : armements, pavillons et signaux ; types et dessins de bâtiments ; canots, yachts et embarcations diverses. — Matériel des fêtes et régates. — Equipement et matériel de sauvetage.

Groupe XI. — Mines et Métallurgie. — Exploitation des mines, minières et carrières.

Groupe XII. — Décoration, Mobilier et accessoires. — Décoration fixe des édifices publics et des habitations. — Vitraux, mosaïques. — Sculpture monumentale. — Papiers peints et vernissés, cartonnages. — Meubles à bon marché et meubles de luxe. — Tapis, tapisseries et tissus divers d'ameublements. — Ouvrages du tapissier. — Terres cuites. — Céramiques, cristaux, verrerie, gobeletterie, verres à vitres, glaces et miroirs. — Appareils de chauffage et de ventilation. — Appareils et accessoires d'éclairage non électrique.

Groupe XVI. — Economie sociale, Hygiène, Assistance publique. — Apprentissage. — Protection de l'enfance ouvrière, enseignement professionnel. — Bourses du travail. — Rémunération du travail. — Participation aux bénéfices. — Grande et petite industrie. — Associations coopératives de production ou de crédit. — Syndicats professionnels. — Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. — Crédit agricole. — Habitations ouvrières. — Sociétés coopératives de consommation. — Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers. — Institutions de prévoyance. — Caisses de retraites. — Assurances. — Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens. — Assistance publique. — Hygiène générale, eaux minérales, filtres, assainissement, hydrothérapie.

UN PAVAGE D'ACIER

MM. Talbot frères, de Bordeaux, ont imaginé et soumis à l'Administration compétente, un projet de pavage en acier, tel qu'il en existe déjà en Italie et aux Etats-Unis.

On comprendra que le pavé d'acier offre une très grande résistance ; de plus, il est très uni et se prête à toutes les formes qu'il est utile de lui faire affecter.

Avec lui, plus de dérapage pour les automobiles, car ce pavé est quadrillé, le caoutchouc peut remplir les vides et s'y incruster, sous le poids de la voiture.

L'homme ne glisse pas ; les animaux, notamment les chevaux, ont de la prise et tombent beaucoup moins fréquemment.

Quant au prix de revient, voici les données que nous avons pu recueillir.

La tonne de fonte valant 60 francs, la fonte trempée atteint un prix variant entre 75 et 76 francs, et l'acier coûte 82 francs environ. A ce dernier prix, le pavé d'acier épais de 1 centimètre reviendrait à environ 5 fr. 70 le mètre carré. En ajoutant le prix du béton, soit 2 fr. 75, les frais de pose et de main-d'œuvre, nous arrivons à un prix d'à peu près 10 francs par mètre carré, soit 20 francs de moins que le prix du pavé de bois, qui atteint, à Paris, 30 francs.

LE PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS

ET

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

— SUITE —

La façade latérale de gauche est ajourée au premier étage par trois grandes baies éclairant les salles d'expositions ; au rez-de-chaussée, s'ouvre l'entrée de service et la loge du concierge.

La façade du Conservatoire, sur la rue de l'Angile, est très simple : le rez-de-chaussée en est occupé par le logement du concierge, les services administratifs, une grande bibliothèque, le cabinet du Directeur, puis une salle d'attente pour les parents.

Au premier et au deuxième étage, seront aménagées les salles de classes et d'études s'ouvrant sur un large couloir intérieur.

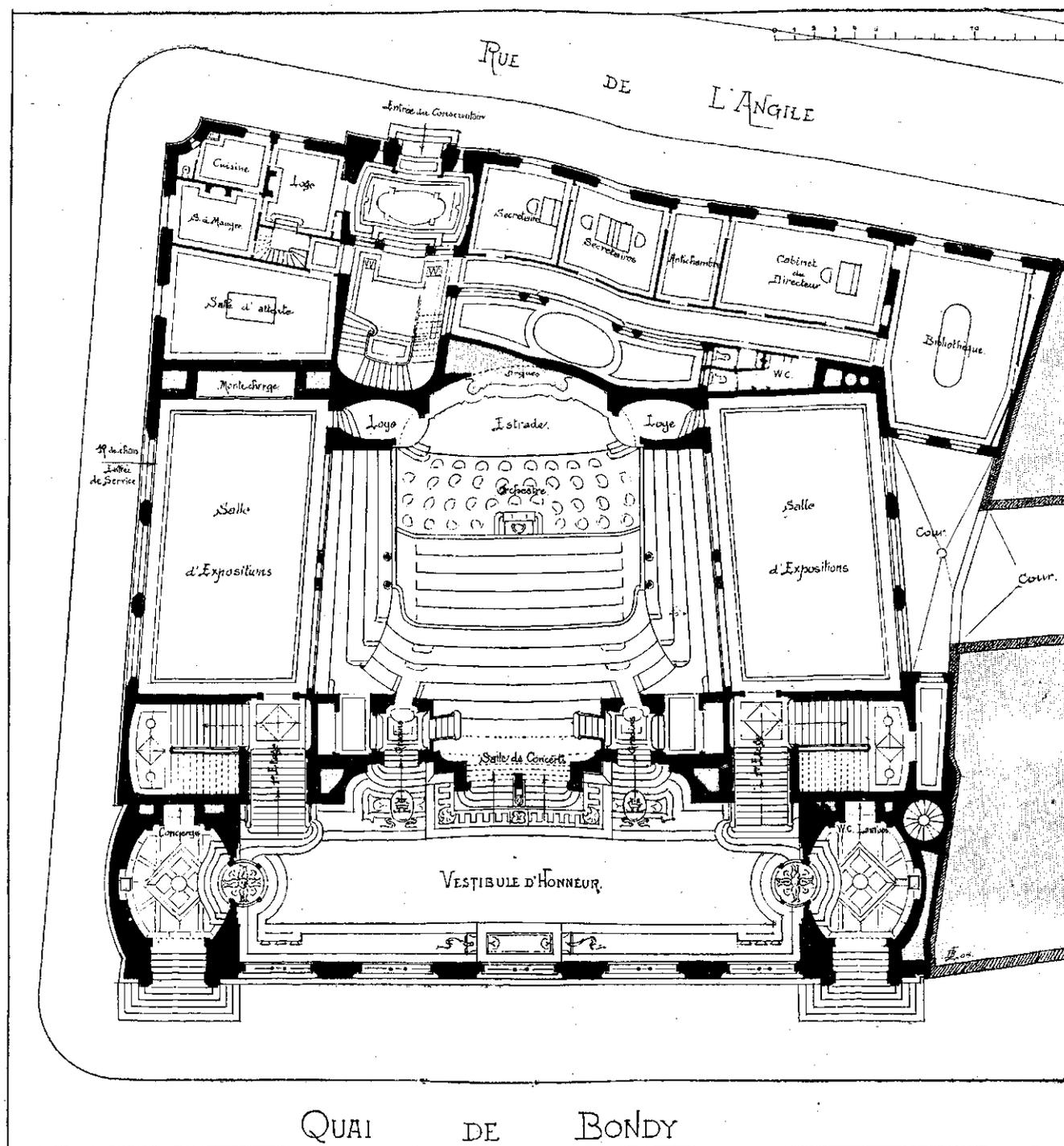
Description. — Au rez-de-chaussée, les deux entrées placées aux ailes donnent accès au large vestibule d'honneur sur lequel s'ouvre la salle de concert, et qui servira de foyer-promenoir. Du vestibule pour arriver au parterre, on descend dix marches, mais du même vestibule, il faut en gravir autant pour se trouver aux galeries installées tout autour de la salle. Les galeries latérales seront en communication avec les deux salles d'expositions du premier étage, de sorte que l'on pourra trouver là un certain nombre de places en cas

d'affluence. La salle de concert proprement dite contiendra environ 900 places.

A droite du grand vestibule, sont disposés les lavabos, urinoirs, water-closets pour dames, water-closets pour hommes, vestiaires, etc.

concert, est disposé un immense hall se subdivisant en cinq salles séparées par des cloisons mobiles.

Ce grand hall, par ses dimensions — 15 mètres par 35 mètres environ, et 7^m50 de hauteur — se prête à de nombreuses utilisations.



LE PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS ET CONSERVATOIRE

REZ-DE-CHAUSSÉE

ARCHITECTE : M. HUGUET

Les deux escaliers de droite et de gauche aboutissent au premier étage à un vestibule intérieur ; sur ce vestibule, à droite, s'ouvre une grande salle semblable comme surface à celle du grand vestibule d'honneur ; celle-ci se prolonge, comme au rez-de-chaussée, dans les deux ailes, par deux petites salles ovales.

A gauche du vestibule, sur toute l'étendue de la salle de

Toutes les salles du premier étage sont éclairées par des plafonds vitrés sous ciel ouvert et sont pavées de mosaïques, ainsi que toutes les autres salles d'expositions et vestibules.

L'ensemble de l'édifice sera chauffé par deux calorifères à vapeur à basse pression, indépendants, installés dans les sous-sols.

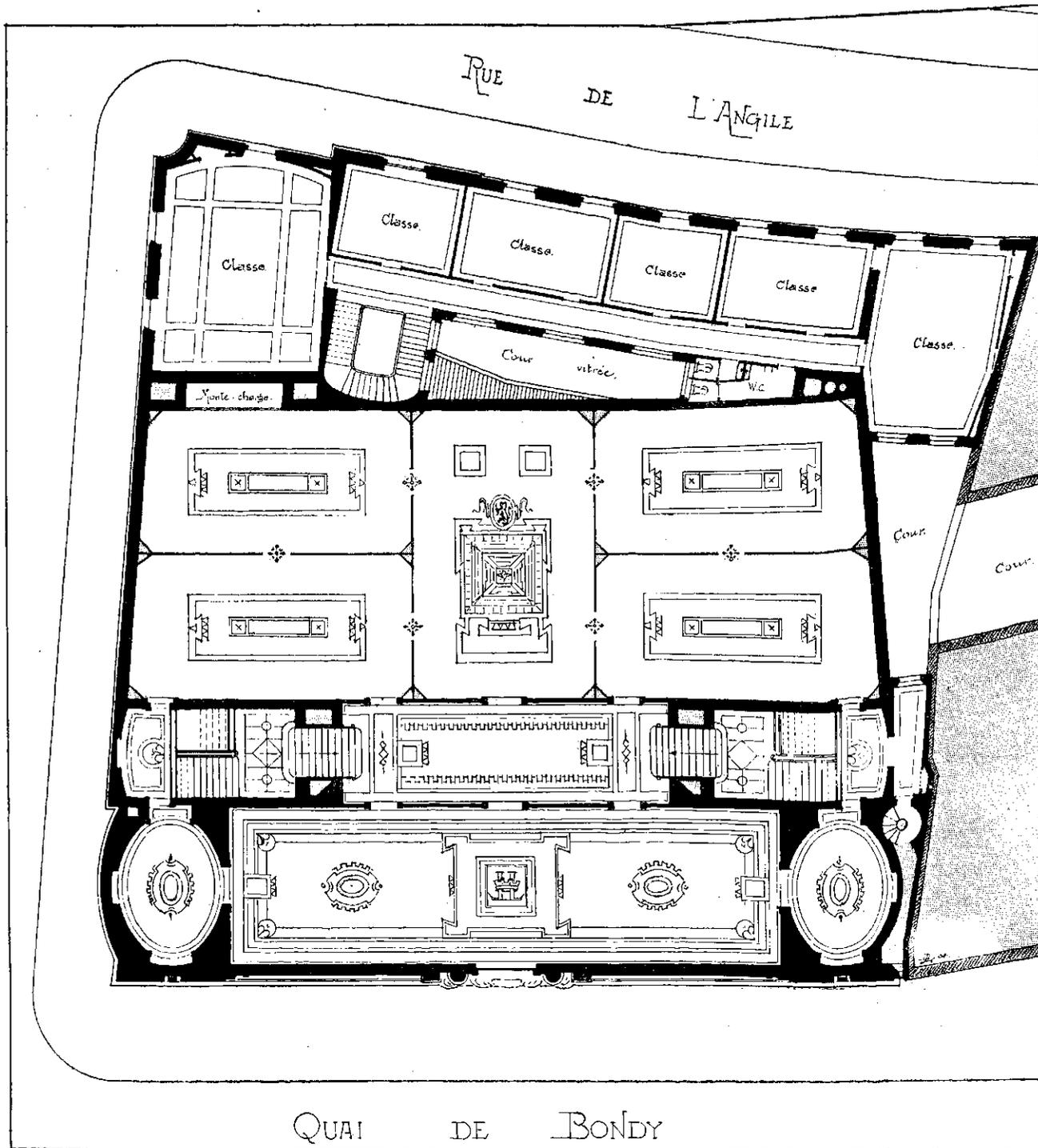
Dans les parties entresolées, au-dessus des deux entrées

sur le quai, seront installés les bureaux de l'Administration des fêtes.

Nature des pierres. — Les pierres employées pour cette construction sont : soubassement sur le quai de Bondy et

chaussée, et le reste des façades en pierre de Sainte-Juste, sauf la corniche, qui est en Estaillasses.

Les perrons des différentes entrées sont en Villebois, les dallages intérieurs sont en pierre du Bugey, coupés de brèche de Vimines (Savoie), le soubassement du grand vestibule



LE PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS ET CONSERVATOIRE

PREMIER ÉTAGE

ARCHITECTE : M. HUGUET

retour du pavillon, en pierre d'Hauteville; au-dessus du soubassement, toute la façade est en pierre des Estaillasses; une assise de la corniche est en Villebois, les deux portes d'entrée au rez-de-chaussée, ainsi que les parois des deux petits vestibules ovales, sont en pierre de Lens.

Les façades sur rue projetée et rue de l'Angile sont en Villebois pour le soubassement, en Estaillasses pour le rez-de-

d'honneur est en brèche de Vimines, pierre déjà employée à l'hôtel de ville de Lyon (colonnes de la porte d'entrée sur la place des Terreaux). Les deux grands escaliers conduisant au premier étage, ainsi que les chambranles des portes du grand vestibule, sont en pierre de Rovon ou Echaillon jaune.

Nous aurons le plaisir de revenir sur cet important édifice au fur et à mesure de l'exécution des aménagements inté-

rieurs qui, nous en sommes sûrs, satisferont nos lecteurs et nous donnerons la liste des entrepreneurs ayant pris part à ces travaux.

ALAMBERT.

CONCOURS

SAINT-ÉTIENNE

HÔTEL DE SOCIÉTÉ

Un concours est ouvert entre tous les architectes français, pour la construction d'un Hôtel de la Société amicale des anciens élèves de l'École nationale des Mines de Saint-Étienne à Saint-Étienne.

Le maximum de la dépense à laquelle donnera lieu l'exécution du projet est fixé à 350.000 francs, y compris la décoration intérieure des appartements et non compris le chauffage et les honoraires de l'architecte.

NÉCROLOGIE

JULES BIANCHI

La Société régionale des Architectes du Dauphiné et de la Savoie vient de faire une perte douloureuse en la personne de M. Jules BIANCHI, architecte à la Mure.

M. Bianchi était né à la Mure (Isère), le 8 mai 1838. Il fit ses études au collège de cette ville et travailla avec son père, qui était entrepreneur. Après un stage chez plusieurs architectes, il retourna à la Mure, où il s'établit.

En 1870, il s'engagea au commencement de la campagne, volontairement, et, en 1871, il rentra dans la vie civile, ayant conquis le grade d'adjudant.

A ce moment, il construisit un certain nombre d'édifices, tels que le collège de la Mure, les écoles communales de la ville, les groupes scolaires de la Motte-d'Aveillans, Nantes-en-Rattier, Valbonnais, Valjouffray, mairies, églises de villages, bureaux de postes, etc., etc. Il s'est toujours fait remarquer par son talent de constructeur et sa grande probité professionnelle. Le fond de son caractère était la bonté, et il s'associa à toutes les œuvres philanthropiques de la région, dans laquelle il a laissé d'unanimes regrets.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Travaux de la région.

✦ AIN. — Le Conseil municipal d'Oyonnax vient d'approuver le projet de canalisation pour amener les eaux dans la rue du Calvaire. Les travaux seront donnés par adjudication.

✦ DOUBS. — Le Conseil municipal de Besançon, dans sa séance du 19 février, a voté l'exécution des travaux suivants : 1° Construction d'un chemin de 10 mètres de largeur, qui partira du rond-point du pont de Saint-Pierre pour aboutir au milieu de l'avenue Denfert-Rochereau, montant 10.000 fr. ; 2° dérasement de la lunette n° 41, en face la gare de la Viotte, montant 7500 francs ; 3° construction d'une maisonnette de bûcherons dans la forêt de Chailluz, montant 6900 francs.

✦ LOIRE. — Le Département est autorisé à emprunter 1.208.000 francs pour faire face à l'exécution des travaux des lignes de Roanne à Boën et de Saint-Étienne à Pélussin.

✦ SAÔNE-ET-LOIRE. — MM. Duchez et fils, entrepreneurs à Lyon, proposent à la Municipalité de Mâcon le percement

d'une voie de 16 mètres de large dans la partie centrale de Mâcon. Cette rue partirait de la rue Victor-Hugo pour aboutir au rond-point des rues Sigorgne et Philibert-Laguiche.

Les demandeurs en concession ne sollicitent aucune subvention de la Ville et s'engagent à construire tout le long de la voie projetée.

✦ SAVOIE (HAUTE). — Les études faites au sujet de la construction d'un égout collecteur à travers les rues d'Annemasse sont à peu près terminées, et l'enquête s'y rattachant est close. En conséquence, les travaux seront mis en adjudication dans le plus bref délai.

✦ SAVOIE (HAUTE). — Le projet de construction, à Arthaz-Pont-Notre-Dame, d'une école double avec classe enfantine a reçu l'approbation du Ministère et une subvention de 32.480 francs (80 % de la dépense légale réduite à 40.600 fr.). La mise en adjudication de ce projet viendra aussitôt après la signature du traité d'emprunt.

✦ VAR. — Les plans et devis de M. Maurel, dressés pour la réfection complète de la canalisation de la ville de Brignolles viennent d'être approuvés. La dépense s'élève à 39.000 francs.

Construction d'une caserne pour les sapeurs-pompiers.

Conformément à ce que nous avons annoncé dans notre numéro du 1^{er} février dernier, le Conseil municipal a adopté, dans sa séance du 18 février dernier, les propositions relatives au nouveau projet de construction d'une caserne pour les sapeurs-pompiers et la mise en adjudication publique de seize lots de travaux, les trois autres (marbrerie, électricité et sculpture) restant réservés pour faire ultérieurement l'objet d'adjudications restreintes ou de marchés de gré à gré.

Création d'un Lycée annexe de garçons à Lyon.

A la même séance, le Conseil a donné à cette question la solution conforme à ce que nous avons relaté du projet municipal dans le numéro du 1^{er} février.

Les restaurations de la Cathédrale Saint-Jean à Lyon.

Un crédit de 60.000 francs a été alloué sur le budget de 1904 pour la continuation des travaux de la cathédrale. Le rapport de la Commission des finances du Sénat fait connaître que le dernier crédit figurera au budget de 1905.

Diplôme d'architecte.

Au jugement du 25 février, à l'École des Beaux-Arts, le diplôme d'architecte a été concédé à :

MM. Antoine, élève de M. Pascal ; Blondel (Scellier de Gisors) ; Béadel (Laloux) ; Bonnamour (Pascal) ; Brandon (Scellier de Gisors et Defrasse) ; Bertrand (Laloux) ; Berger (Scellier de Gisors) ; Gabriel Brun (Raulin et Héraud) ; Cayon (Deglane) ; Cayotte (Laloux) ; Cirée (Moyaux) ; Delfau (Laloux) ; Demenais (Laloux) ; Dionis de Séjour (Moyaux) ; Duclos (Marcel Lambert) ; Fleury (Pascal) ; Gillette (Redon) ; Lévi (Scellier de Gisors) ; Marion (Scellier de Gisors et Defrasse) ; Meunié (Esquié) ; Mienville (Laloux) ; Pran (Paulin) ; Rodié (Scellier de Gisors) ; Roy (Laloux) ; Senès (Raulin et Sortais) ; Touaillon (Redon) ; Willinzale (Laloux).

La Médaille du Salon.

L'Administration de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts a fixé au jeudi 10 mars courant le vote pour la médaille au Salon. Le scrutin aura lieu de 1 heure à 3 heures, au Palais Municipal des Expositions, quai de Bondy. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Bal Militaire.

Le 12^e Grand Bal Militaire annuel, sous la présidence d'hon-

neur de M. le Gouverneur militaire de Lyon, aura lieu cette année le samedi 12 mars, dans les salons Monnier (Berrier et Milliet), 31, place Bellecour.

Les escaliers et une partie du premier de l'hôtel de ville étant livrés aux ouvriers pour des réparations qui doivent durer un certain temps, il n'a pas été possible d'obtenir les salons de la Municipalité pour cette fête.

La Commission a l'honneur de faire connaître que les demandes de cartes doivent être adressées au Secrétariat général du Bal, au Cercle militaire, place de la Charité, 5, ouvert tous les jours, de 9 h. 1/2 à 11 heures, de 2 à 7 et de 8 à 10 heures du soir.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 16 au 27 Février.

Rue Sébastien-Gryphe, 119. — Entrepôt. — Prop., M. Chavand. Archit., M. Tony Blein.

Rue des Chivtreux. — Maison. — Prop., M. Sapanet. Archit., M. Chomel.

Boulevard de la Croix-Rousse — Maisons. — Prop., MM. Vignon, Livet, Chomel, Bisuel. Archit., M. Chomel.

Rue d'Hanoi et avenue Thiers. — Maison. — Prop., MM. Serre. Archit., M. Corrompt.

Route de Genas, angle chemin Feuillat. — Maison. — Prop., M. Charpe. Archit., M. Caruy.

Chemin des Pins, 187. — Villa. — Prop., M. Danthon. Archit., M. Dauthon.

Chemin de la Scaronne, 25. — Ateliers et maison d'habitation. — Prop., M. Falny. Archit., M. Pras.

Quai Rambaud et rue Dugas-Montbel. — exhaussement et restauration. — Prop., M. Lenta. Archit., M. Thoubillon.

Rue Saint-Victor, 8. — Annexe. — Prop., M. Ballongue. Archit., M. Denis.

Rue Hénon, 63. — Maison. — Prop., M^{lle} Rousselle. Archit., MM. Martinon et Chenaud.

Cours Henri, 59. — Annexe. — Prop., Blanc.

Chemin de Villeurbanne à Venissieux, 26 bis. — Villa. — Prop., M. Clion.

Boulevard de la Part-Dieu, angle de la rue de l'Abondance. — Reconstruction d'une maison. — Prop., M. Gallois.

Route de Genas, 128. — Maison. — Prop., M. Regard.

Rue Louis. — Maison. — Prop., M. Mestrallet.

LE MÉTROPOLITAIN DE PARIS

Nous apprenons que la **Compagnie Russe-Française** a traité avec les **Fonderies et Ateliers de la Courneuve** pour l'installation complète de son Usine à Saint-Denis, destinée à fournir le courant électrique au Métropolitain de Paris.

Cette usine sera, pour commencer, d'une puissance de 20.000 kilowatts et la vapeur nécessaire aux turbo-générateurs sera fournie par 20 chaudières **Babcock et Wilcox** de 420 mètres carrés de surface de chauffe, type marine, munies de grilles mécaniques, surchauffeurs et économiseurs.

L'usine comportera également le déchargement des bateaux en Seine, ainsi que le transport mécanique depuis l'apportement jusqu'aux soutes de réserve et des soutes jusqu'aux distributeurs des grilles mécaniques des chaudières.

Une commande de cette importance fait le plus grand honneur aux **Fonderies et Ateliers de la Courneuve**.

Les diverses Compagnies qui exploitent dans le monde entier les brevets **Babcock et Wilcox** sont d'ailleurs réputées pour leur expérience consommée en ce qui concerne spécialement les grandes installations pour la fourniture de la vapeur aux Stations

Centrales d'Électricité, ou autres, et le fait est que les plus vastes ont été exécutées par elles.

En France, nous pouvons citer notamment :

C^{ie} Générale des Omnibus de Paris	4526
C^{ie} des Chemins de fer de Paris à Orléans	2338
C^{ie} Thomson-Houston	4337
C^{ie} Parisienne de l'air comprimé	5400
Schneider et C^{ie}, Le Creusot	6910
Société anonyme des Aciéries de France	6378
Hannart Frères à Roubaix	4885

En Belgique :

La **Station Centrale d'Électricité de la Ville de Bruxelles**.

Les **Tramways Bruxellois**.

Les **Stations Centrales d'Électricité d'Anvers et de Liège, etc.**

Leurs installations notables dans les autres pays sont trop nombreuses pour pouvoir les rappeler ici, mais il n'est pas sans intérêt de constater que lesdites Compagnies sont chargées en ce moment de diverses installations de puissance énorme, comprenant les chaudières, tuyauteries, etc., et notamment les suivantes :

Le **Chemin de Fer Souterrain de Londres** d'une force de 70.000 chevaux.

Le **Chemin de Fer Métropolitain Manhattan de New-York**, dépassant 50.000 chevaux.

Le **Chemin de Fer Électrique Suburbain de New-York**, de plus de 50.000 chevaux.

Le **Chemin de Fer du Nord-Est à Newcastle**, de plus de 20.000 chevaux.

Le **Chemin de Fer Central de Londres** de plus de 10.000 chevaux.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ardèche. — 20 février. — *Mairie de Saint-Péray.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant des travaux, 68.150 fr. Adjud., M. Fayolle, à Grenoble (Isère), 21 p. 100 de rabais.

Isère. — 20 février. — *Préfecture.* — Construction d'une maisonnette pour le fermier du bac de Rolandière. Montant des travaux, 2.450 fr. Soumissionnaires : MM. Viro Léon, 15,25 p. 100. — Montbelle Joseph-Albert, 12 p. 100. — Guillot Adrien, 10 p. 100. — Péron François, 15 p. 100. — Adjud., M. Honoré Ferdinand, à Sassenage, 16,25 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 février. — *Mairie d'Autrans.* — Achèvement du groupe scolaire. Montant des travaux, 22.870 fr. Soumissionnaires : MM. Blanc-Brude, 5 p. 100. — Perrin, 4 p. 100. — Chabert, 4,50 p. 100. Gerin-Montbrun, 3 p. 100. — Baty, 3 p. 100. — Adjud., M. Serratrice Raymond, à Villars-de-Lans, 5,85 p. 100 de rabais.

Isère (Haute-). — 14 février. — *Mairie de Corre.* — Construction de rigoles pavées. Montant des travaux, 1.550 fr. Soumissionnaires : M. Clouez, prix du devis. — MM. Davigot Ch., 5 p. 100. — Garaffi, 7 p. 100. — Adjud., M. Micaux Joseph, à Jussey, 15 p. 100 de rabais.

Isère-et-Loire. — 21 février. — *Mairie de Viré.* — Construction de la voûte de la nef de l'église. Montant des travaux, 2.700 fr. Soumissionnaires : M. Thévenard, prix du devis. — MM. Henri Lamouroux, 6 p. 100. — Emile Bussière, 5 p. 100. — Grozelier-Drouin, 5 p. 100. — Bagout Jacques, 5 p. 100. — Adjud., M. Dumonteau-Larouillière, à Viré, 10 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 26 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin de gr. comm. n° 1. Remplacement de caniveaux par un pavage en pavés d'échantillon, entre la place de la Croix-Rousse et la rue Pailleron, à Lyon. Montant des travaux, 3.703 fr. Somme à valoir, 297 fr. Total, 4.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Chemin de gr. comm. n° 6. Construction d'une canalisation en béton de ciment, sur une longueur de 375 mètres, entre le chemin du Château-Gaillard et la canalisation allant aux usines de MM. Villard et Cie, à Villeurbanne. Montant des travaux, 4.587 fr. 34. Somme à valoir, 412 fr. 66. Total, 5.000 fr. Cautionnement, 160 fr. — 3^e lot. Chemin de gr. c. n° 29. Construction d'un égout ovoïde entre la rue X... et l'égout de la rue des Tournelles, ainsi que d'un branchement dans la rue X..., à Lyon. Montant des travaux, 12.203 fr. 87. Somme à valoir, 796 fr. 13. Total, 13.000 fr.

Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. 1. Chemin d'intérêt commun. Substitution d'une chaussée macadamisée au pavage en cailloux roulés, entre la ruelle des Eaux et le pont du chemin de fer, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe. Montant des travaux, 3.320 fr. 19. Somme à valoir, 179 fr. 81. Total, 3.500 fr. Cautionnement, 110 fr. — 5^e lot. Chemin d'int. n° 1. Construction d'un égout ovoïde, sur une longueur de 1.627 m. 30, sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or. Montant des travaux, 39.480 fr. 71. Somme à valoir, 919 fr. 29. Total, 40.400 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — 6^e lot. Chemin d'int. comm. n° 5. Construction d'une canalisation en béton de ciment, entre l'extrémité de la propriété Lemonon et l'égout du chemin de grande communication n° 6, sur la commune de Villeurbanne. Montant des travaux, 2.609 fr. 42. Somme à valoir, 140 fr. 58. Total, 2.750 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures.

Rhône. — Lundi 28 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Vente aux enchères publiques d'un terrain communal situé avenue des Ponts, 237. Avis. La mise à prix est fixée à la somme de 10 francs par mètre carré, soit, pour les 738 m. 63 d. carrés, une somme totale de 7.386 fr. 60.

Le cahier des charges, clauses et conditions, relatif à ladite vente et le plan des lieux sont déposés à la Mairie de Lyon (Bureau des Renseignements), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Mercredi 16 mars, 2 heures. — *Préfecture.* — Construction d'une école annexe à l'école normale d'institutrices à Bourg. — Montant des travaux, 21.800 fr. 52. Cautionnement, 550 fr. — Visa du certificat de capacité, par M. Ferret, architecte du département, auteur du projet, cinq jours avant l'adjudication.

Les plans, devis et cahier des charges relatifs aux travaux dont il s'agit, sont déposés à la Préfecture de l'Ain (3^e division), où ils seront communiqués aux entrepreneurs, ainsi que dans les bureaux de l'architecte, à Bourg, passerelle du Bastion, 1.

Ardèche. — Mardi 15 mars, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Saint-Anthéol-de-Fourchades. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Saint-Martial au col de la Coutelle. Construction entre Lonjagne et le pont du Saut, sur 2.030 m. Montant des travaux, 31.635 fr. 81. A valoir, 4.765 fr. 19. Total, 36.401 fr. Cautionnement, 1.100 fr. Frais, 115 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 28, de Désaignes à Saint-Bonnet-le-Froid. Achevement de diverses parties entre les Pelissons et Blacnac, sur 4.007 m. Montant des travaux, 35.444 fr. 01. A valoir, 6.055 fr. 99. Total, 41.500 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Frais, 130 fr. — 3^e lot. Saint-Julien-Boutières. Chemin vicinal ordinaire n° 6, dit de Sauverzac. Construction entre la station de Saint-Julien et Sauverzac, sur 2.035 m. Montant des travaux, 18.914 fr. A valoir, 2.656 fr. Total, 21.600 fr. Cautionnement, 630 fr. Frais, 100 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 21, de Satilleu à Sarras. Parachèvement aux abords du pont de Saint Vallier, sur 1.082 m. Montant des travaux, 8.526 fr. 91. A valoir, 1.473 fr. 09. Total, 10 000 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 75 fr. — 5^e lot. Vion. Chemin vicinal ordinaire n° 1, dit de Cotte-Terroire. Achevement entre la croix de Vernotet et la limite de la commune, sur 1.947 m. Mont. des travaux, 2.024 fr. 76. A valoir, 175 fr. 24. Total, 2.200 fr. Frais, 50 fr. — 6^e lot. Silhaac. Chemin vicinal ordinaire n° 2, du chemin de Reynier à Chalançon. Construction entre le ravin de Fay et le chemin d'intérêt commun n° 31, sur 860 m. Montant des travaux, 16.056 fr. 80. A valoir, 2.043 fr. 20. Total, 18.100 fr. Cautionnement, 540 fr. Frais, 90 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur et agent-voyer d'arrondissement

Renseignements au bureau de M. l'ingénieur et agent-voyer d'arrondissement, à Tournon.

Ardèche. — Dimanche 27 mars. — *Mairie de Villeneuve-de-Berg.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant des travaux, 54.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Doubs. — Samedi 12 mars, 11 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône au Rhin. Reconstruction du bac passe-cheval de Thoraise. Fers et fontes. Montant des travaux, 3.350 fr. Charpentes. Montant des travaux, 320 fr. 50. Total, 3.670 fr. 50. A valoir, 129 fr. 50. Total général, 3.800 fr. Cautionnement, 125 fr. Frais, 60 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. G. Mouret, ingénieur des ponts et chaussées, rue du Perron, 22, à Besançon

Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^e dans les bureaux de M. Laureaux, ingénieur ordinaire, rue Proudhon, 11, à Besançon.

Isère. — Dimanche 6 mars, 11 h. — *Mairie de Sainte-Agnès.* — Construction d'un presbytère. Montant des travaux, 12.800 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Rivoire, architecte, 2, rue Thiers, à Grenoble.

Isère. — Samedi 12 mars, 10 heures. — *Mairie de Voiron.* — Entretien des bâtiments scolaires et autres travaux, du 15 mars au 31 décembre 1904. — 1^{er} lot. Maçonnerie, 840 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et tentures, 1200 fr. — 3^e lot. Charpente, 340 fr. — 4^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie, 340 fr. — 5^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie, 500 fr. — 6^e lot. Ferronnerie, serrurerie et grosse quincaillerie, 340 fr. — 7^e lot. Vitrierie, 340 fr. — 8^e lot. Fumisterie, 500 fr. — Total, 4440 fr. — Visa des pièces par l'architecte-voyer, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 17 mars, 3 h. — *Hôtel de ville de Dôle.* — Travaux communaux. Avenue de la Gare. Construction d'une chaussée pavée sur 155 m.

entre le boulevard de la Liberté et l'urinoir de la rue de la Gare. Montant des travaux, 18.445 fr. — Construction d'un aqueduc dallé dans la rue du Gouvernement, démontage de la chaussée pavée, rectification des rampes et empiérement de la nouvelle chaussée. Construction de trottoirs et de caniveaux pavés, rue du Gouvernement et du 21-Janvier. Montant des travaux, 16.059 fr. 09. M. Bouveret, architecte de la ville.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la mairie le mercredi 16 mars 1904, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi, 17. Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 24 mars, 2 heures. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. Remplacement des portes d'amont et d'aval de l'écluse n° 63, à Dole. Travaux à l'entreprise : Ferronnerie, 8.037 fr. 94. Charpente en bois, 2 144 fr. 90. Total, 10.182 fr. 84. Somme à valoir, 1.317 fr. 16. Total général, 11.500 fr. Cautionnement provisoire, 340 fr. Cautionnement définitif, 340 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 70 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^e dans les bureaux de M. Laureaux, ingénieur ordinaire, rue Proudhon, 18, à Besançon, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Mardi 15 mars, 3 h. — *Hospice civil de Roanne.* — Travaux divers aux hospices. — 1^{er} lot. Démolitions, maçonneries, pierres de taille, ciment. Montant des travaux, 40.618 fr. 10. Cautionnement, 2.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant des travaux, 15.187 fr. 78. Cautionnement, 750 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie, serrurerie. Mont. des travaux, 15.644 fr. 25. Cautionnement, 800 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, carrelage, peinture, vitrierie. Montant des travaux, 13.028 fr. 44. Cautionnement, 650 fr. — 5^e lot. Ferronnerie, grosse serrurerie. Montant des travaux, 3.362 fr. 40. Cautionnement 200 fr. — 6^e lot. Couverture, zinguerie. Montant des travaux, 5.532 fr. 72.

Renseignements chez M. Michaud, architecte, rue Brissou, 14.

Loire (Haute-). — Samedi 5 mars, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux départementaux. Aménagement des Archives. — 1^{er} lot. Terrasses, maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, plâtrerie, peinture, vitrierie et zinguerie. Montant des travaux, 20.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie, fers. Montant des travaux, 11.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — Restauration de la Cour d'assise. 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, zinguerie, menuiserie, quincaillerie. Montant des travaux, 11.211 fr. 20. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrierie. Montant des travaux, 2.388 fr. 80. Cautionnement, 150 fr. A valoir sur l'ensemble, 7.000 fr.

Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. P. Verdier, architecte du département.

Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 21 mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Doumartin-les-Cuisseaux. Construction d'une école de filles et agrandissement de l'école de garçons. Montant du devis non compris imprévus, 31.175 fr. 96. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Poinet, architecte du département, à Mâcon.

Les pièces de projets sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Dimanche 13 mars, 1 heure. — *Mairie de Cluny.* — Construction d'une école pratique de commerce et d'industrie. — Bâtiments scolaires et dépendances. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant des travaux, 14.057 fr. 47. Cautionnement, 3500 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 14.122 fr. 08. Caut., 700 fr. — 3^e lot. Couverture, plomberie, zinguerie. Mont., 11 429 fr. 70. Caut., 550 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Mont., 18.823 fr. 32. Caut., 950 fr. — 5^e lot. Serrurerie y compris charpente en fer. Mont., 16.633 fr. 74. Caut., 800 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrierie. Mont., 15.472 fr. 76. Caut., 750 fr. — Auteur du projet, M. Poinet, architecte à Mâcon. — Ateliers. — 7^e lot. Terrassements, maçonneries et pierre de taille. Mont., 13.668 fr. 88. Caut., 700 fr. — 8^e lot. Charpente, fer et bois. Mont., 3867 fr. 60. Caut., 200 fr. — 9^e lot. Couverture, ferblanterie et vitrierie. Mont., 6598 fr. 78. Caut., 350 fr. — 10^e lot. Menuiserie, serrurerie, plâtrerie et peinture. Mont., 1838 fr. 60. Caut., 100 fr. — Auteur du projet, M. Poivre, architecte à Cluny. — Visa des pièces par les architectes, auteurs des projets, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la Préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mardi 15 mars. — *Mairie d'Embrun.* — Service du génie. Vidanges des bâtiments militaires jusqu'au 31 décembre. Montant des travaux, 1.300 fr. Demande au plus tard, le 6 mars.

Renseignements dans les bureaux du génie à Gap, boulevard de la Liberté, 12, et à Embrun, caserne Vallier de Lapeyrouse.

Ministère de la Guerre. — Lundi 21 mars, 2 h. — *Hôtel de ville de Gray.* — Service du génie. Chefferie de Langres. Travaux à exécuter dans la place de Gray pour l'entretien des bâtiments militaires pendant les années 1904 à 1909 inclusivement. Le montant approximatif des travaux est évalué à 12.000 fr. par an. Les personnes désireuses de prendre part à l'adjudication devront adresser leurs pièces à M. le chef du génie à Langres, avant le 12 mars 1904.

Les pièces du marché peuvent être consultées aux bureaux du génie à Langres, Porte des Mouins et à Gray, au quartier Grenier, impasse de la Prison, tous les jours non fériés.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 23 mars. — *Mairie de Dra-*

guignan. — Service du génie. Chefferie de Nice. Travaux d'entretien des bâtiments militaires pendant cinq années, à compter du 1^{er} janvier 1904. Lot unique. Montant annuel, 1.600 fr. environ.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Nice, 1, rue Ségurane et à Draguignan (caserne des Minimes), où l'on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 9 mars 1904.

LISTE DES BREVETS

Concernant la CONSTRUCTION et l'ARCHITECTURE

Délivrés depuis le 17 Juillet 1903

Pour tous renseignements concernant ces brevets, s'adresser à **M. J. GERMAIN, Ingénieur-Conseil**, successeur de MM. FREYDIER-DEBREUL et JANICOT, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

- 332700. — 29 mai 1903. — FIrme COLNER FEUERWEHR-GERATHEU. SPRITZEN-FABRIK HOING ET PLUG G.M.B.H. Raccord pour tuyaux d'aspiration et de refoulement flexibles, formé de deux moitiés absolument identiques et destiné spécialement aux engins d'extinction d'incendies.
- 332757. — 4 juin 1903. — DIENELT. Réservoir de chasse pour water-closets avec cloche solidaire pour couvercle.
- 332797. — 5 juin 1903. — Système de poutre en ciment armé.
- 330811. — 21 avril 1903. — NAZZIROLI. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 12 avril 1902, pour châssis à rideau pour cheminée Sorbonne.
- 331670. — 2 juin 1903. — MAUGY. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 2 juin 1902, pour masque protecteur dénommé paravapor, à l'usage des sapeurs-pompiers, sauveteurs, etc., évitant l'asphyxie dans les incendies.
- 332577. — 29 mai 1903. — LADORE. Appareil de fixation pour serrures amovibles.
- 332602. — 23 mai 1903. — DESTANG. Crémones et impostes.
- 332638. — 30 mai 1903. — AGNELY. Charnière dégonflable à broches multiples.

- 332645. — 30 mai 1903. — LADORE. Appareil de contrôle pour serrures.
- 332674. — 2 juin 1903. — PITT. Perfectionnements aux portes.
- 332696. — 27 mai 1903. — ROZE. Fermeture pour boîtes de bureau et de magasin, dénommée « l'aller et le retour ».
- 332720. — 2 juin 1903. — JENNINGS. Perfectionnements aux stores et à leur monture.
- 332739. — 3 juin 1903. — MOLLER. Perfectionnements apportés aux serrures.
- 332815. — 14 avril 1903. — DURANDY. Nouveau système de carrelage mosaïque, système A. Durandy.

COURS OFFICIEL DES METAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	162 50	165 »
— en planche rouge	185 »	190 »
— — — jaune	162 50	165 »
Étain Banka en lingots	342 »	347 50
— Billiton et détroits en lingots	335 »	345 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	36 »	37 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 »	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	54 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	71 »	72 »
— — — Autres marques	70 »	71 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	500 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	21 »
Fer à double T, AO	18 »	19 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 »	23 »
Mercure	650 »	660 »

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 35501

*** CALORIFUGES**
à base d'Amiante

ASBESTIC

Ses emplois à la Construction

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ASBESTIC

Société anonyme au capital de 500.000 francs

*** AMIANTE**
en poudre et en fibres

TÉLÉPHONE 21-56

Siège Social : 7, rue du Bât-d'Argent à LYON

TÉLÉPHONE 21-56

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD dis. seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 51, rue de l'Abondance. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant, Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de l'Abondance. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Ploteis en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

DEMANDEZ PARTOUT

LE

RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY
Old Rum from Jamaica Plantations

Le **RHUM MARQUISAT** se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le **RHUM MARQUISAT** ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général: Maison Isaac CASATI
31, rue Ferrandière, LYON (Téléphone 30-67)

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine

MARBRERIE
EN TOUS
GENRES

TELEPHONE 18-68

Cheminées, Travaux d'Art, Sculpture
Travaux d'Église
Lavabos, Tables à Cafés, Guéridons
Colonnes et Gaines

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

Usines et Carrières DEVILLERS & C^{IE}

Représentants exclusifs des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre
et des Carrières de Cipolin.

<p>USINES :</p> <p>LA MURE (Isère). MARPENT (Nord). ERQUELINES (Belgique). CARRARA (Italie).</p>	<p>CAPITAL : 1.200.000 FR.</p> <p>3, rue Président-Carnot, LYON</p> <p>ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DEVILLERS & C^{IE} et G. ESCALLE & C^{IE} réunis</p>	<p>MAISONS DE VENTE :</p> <p>GRENOBLE, 19, av. Alsace-Lorraine. GENÈVE, quai du Mont-Blanc. NEW-YORK, 1, Madison Avenue. LONDRES, 28, City Road. BRUXELLES, 8 r. du Chien-Vert</p>
---	--	---

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel
POUR TRAVAUX PUBLICS
Mines, Plantations



Matériel
MATÉRIAUX
pour
Entrepreneurs
Vente
LOCATION
avec
faculté
d'Achat

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et
Béziers 1892; deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894; deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895; HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900: Médailles Or et ARGENT
Hanôl 1902: GRAND PRIX

J. EULER & FILS

24 Rue de la Part-Dieu. LYON.

Constructions Métalliques

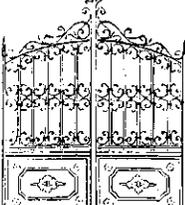
Installations industrielles



Charpentes en fer. Serrurerie.

Plans et Devis à demande Téléphone 1104
Grilles, Balcons, Croisées en fer.

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE



J. BERNARD & C^{IE}

303, Rue Duguesclin
LYON

Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRES-VOIES

Outillage pour Entrepreneurs

LE CARBOLINEUM AVENARIUS

Inventé en 1874, prouve depuis trente ans qu'il rend les bois inébranlables par la pourriture, absolument résistants aux attaques des champignons destructeurs des bois de charpente (*Merulius lacrymans* et autres), ainsi que contre les ravages des termites et autres insectes xylophages. Son efficacité n'a été égalée par aucun autre produit similaire.

Demandez par carte postale la collection de circulaires et brochures, Exposé d'expériences comparatives faites à Nancy par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, en Russie, en Autriche, en Suisse et en Allemagne.

ENVOI DE PHOTOGRAPHIES DE BOIS CONSERVÉS AVEC ATTESTATIONS

Dépôt aux **MAGASINS GÉNÉRAUX DE LYON**
(Gare d'Eau de Vau)

L VALLET, industriel à LORQUIN (Lorraine)